

Sentence

Du Pravoir de Paris

Li qui sui defforer au nomme'
 Pottier marchand a Chignon
 d'apporter et vendre de fausse
 Sorles &c.

Du 1^{er} 2^{me} 1461

A tous ceulx qui en
 presenten Lettres verront queques
 ville seigneur de la Ville Adam
 Com^{te} Chamberlain du Roy nostre
 sire et garde de la neuostee de
 Paris salut et auoir faisons
 que l'an grace 1461 Le vendredy
 21 jour de decembre fu en pris
 enjugent de nous auel meten

De Paris les juens & seurs & d'une
pauvre, et ferruy pottier marchand
demeurant a avignon d'aut. part
les quellen parties poremores
et apres ce que led. ferruy a confesse
et declare avoir a ce jour avouise
les bagues et joyaux declares
a plein au plein rapport fait par
led. juré poudence et en la
chambre du procureur du Roy et
notre seigneur au ches de Paris
et non a autres ne pareilles perles
ne pierres ne d'inscavoir faire
telles ne semblables a Paris et
nous avoir dit et declare, si nous
et declare nous le dit. perles et pierres
de Venise, apportes a Paris par led.
ferruy et qui mises sont en oeuvre
partie en crois et autres et de
fausses et mauvaises comme telle
ont les Capres en d'apremes
et luy seront les crois rendues

et Rimmés et les pointes. De quelle
 rompre et de peccer, et luy avons
 fait ce faire de ff. que d'ocierant.
 et a porte a Paris telles et semblables
 pierres et perles d'ocierant de ce
 confusion et d'ocierant arbitraire de
 certain amende pour cette foie, et po
 cause et en demeure aux d'ocierant
 deux douzaines de quelle femme
 perles pour en faire a perles ou la four
 de l'ocierant Lesquelles ils ont
 promis rapporter et cetera ennob.
 grâce et les anneaux de l'ocierant a qui
 et confisque au Roy sans auq. r
 fery son recour a l'ocierant de
 filler l'ocierant de faire que
 deux anneaux a fait sans annouer
 de justice, ce fait les d. pointes et
 perles de foie ont de cetera et
 rompre au l'ocierant de ce nous
 avons fait mettre notre scel
 de l'ocierant Prevoite de Paris et de

1718
Entre l'an ci-joué de nous. Signé
deffaire avec Sarapthe

Collationné à l'original
par moy Cont.^{re} Secrer.^{er}
Du Roy unison
for homme de France
en de ca fin.^{er}